

TOUS RESPONSABLES DE LA PAUVRETE, TOUS ACTEURS DE L'INCLUSION SOCIALE

Les 10 et 11 décembre se tiendra la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Son objectif est de contribuer à l'élaboration d'un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont l'annonce est prévue au début de l'année 2013.

Si la Croix-Rouge française salue cette initiative, elle appelle à la vigilance. Le plan quinquennal ne doit pas se limiter seulement à des mesures conjoncturelles mais s'appuyer sur des réformes structurelles ambitieuses.

Elle attend du plan quinquennal qu'il s'inscrive dans un projet de société porté politiquement et qui entraîne l'adhésion du plus grand nombre à long terme, au-delà du mandat et des opinions politiques.

Lutter contre la pauvreté : la nécessité de se fixer un cap.

Pour construire une telle démarche, il convient d'abord de s'accorder sur les ambitions précises de la lutte contre la pauvreté.

Lutter efficacement contre la pauvreté c'est déjà se poser la question de ce que l'on se fixe comme objectif. Dans un contexte où la précarité n'a cessé d'augmenter en nombre et en intensité ces dernières années et à l'heure où les prévisions économiques du pays forcent à penser que la situation va continuer à se durcir, afficher l'ambition de diminuer significativement le phénomène est peu réaliste et pourrait même être contre productif.

Pour la Croix-Rouge française l'ambition à moyen terme est d'abord de ralentir la progression de la pauvreté, voire la stopper. En parallèle, il s'agit de créer les conditions de réformes structurelles, de mesures priorisées et d'indicateurs fiables pour envisager une véritable baisse de la précarité à long terme.

Pour la Croix-Rouge française, il apparaît indispensable de prendre en compte dans la lutte contre la pauvreté les différents niveaux de gravité des situations de précarité. En effet, il est tout aussi important de donner les moyens à une personne qui a perdu un premier filet de sécurité de ne pas en franchir d'autres, que de permettre à celle dont plusieurs domaines de son existence sont affectés de sortir de la spirale de l'exclusion sociale.

La Croix-Rouge française est convaincue que l'ambition doit donc porter distinctement et simultanément sur 3 catégories de personnes :

- celles qui ne sont pas encore frappées mais pour lesquelles le risque de perte d'une sécurité est réel - situation de surendettement par exemple - **(axe de prévention primaire)**.

- celles qui sont confrontées à l'absence d'une sécurité (personne au chômage) pour lesquelles l'enjeu est d'éviter de tomber dans la spirale de l'exclusion et de devenir plus pauvres (**axe de prévention secondaire**)
- celles qui sont dans la spirale (cumul de perte de deux sécurités et plus) et qui ne demandent plus et n'attendent plus d'aide (**axe d'aide humanitaire d'urgence**).

Evaluer pour comprendre ce qui ne marche pas et en tirer les enseignements pour agir efficacement

Alors que notre pays produit des rapports qui fournissent de nombreuses recommandations, alors qu'il s'appuie sur des conseils tels que le CNLE ou le CESE, des observatoires ou instituts d'étude (ONPES, DARES, INSEE...), alors que le système de protection sociale est reconnu comme étant un des plus développés avec des prestations sociales nationales et locales multiples, jamais la progression du nombre de personnes pauvres, précaires, exclues n'a été aussi importante. Malgré les dispositifs en place, le système ne protège plus de l'exclusion. Il apparaît primordial de comprendre pourquoi l'organisation en place ne produit pas les effets attendus ? Pourquoi les recommandations, les mesures nouvelles ne sont-elles pas suivies d'effets et comment se justifie un tel dysfonctionnement ?

La Croix-Rouge française appelle à un vrai positionnement de l'Etat sur la problématique de l'évaluation des politiques publiques. Le plan quinquennal devra tenir compte de l'analyse des raisons de ce dysfonctionnement pour éviter de reproduire les mêmes effets et, dans cette logique, intégrer la question de l'accompagnement au changement trop souvent délaissée dans la mise en œuvre des décisions.

Pour cela, il faudra prendre des risques :

- en évaluant de manière effective les dispositifs et les mesures prises. Au cœur du pilotage des politiques publiques, cette démarche doit concerner le plan quinquennal lui-même, qui devra être interrogé annuellement sur la base d'indicateurs de mesure de son efficacité et son impact.
- en remettant en cause les orientations prises si leur évaluation démontre leur inefficacité
- en osant réformer en profondeur
- en acceptant que certaines décisions ou orientations politiques n'aient d'effet durable et réel qu'à moyen, voire long terme.

La lutte contre la pauvreté et la précarité doit relever d'une responsabilité partagée de tous les acteurs de la société

Contrairement aux idées reçues, la lutte contre la pauvreté n'est pas et ne doit pas être le domaine réservé des pouvoirs publics et des associations. La Croix-Rouge française défend l'idée de repenser et réformer notre modèle de société en intégrant à part entière les acteurs économiques et les citoyens à l'effort de solidarité selon leur capacité de contribution.

Continuer à croire que notre société s'appuie uniquement sur un modèle d' « Etat providence » qui conduit notamment les citoyens et les associations à attendre beaucoup des pouvoirs publics est sclérosant, au moment même où tous les indicateurs montrent une diminution de la capacité des pouvoirs publics à faire face aux enjeux de la lutte contre la pauvreté.

Pour lutter efficacement contre la précarisation de notre société, il est urgent de changer de paradigme en mettant chaque acteur face à sa responsabilité. Les acteurs économiques, les citoyens et les associations doivent contribuer aux efforts de changement de modèle en acceptant de modifier leurs comportements et certaines de leurs pratiques.

Concrètement, peut-on accepter par exemple qu'un citoyen puisse mettre en location son appartement qui s'avère être une passoire thermique ?

Quant aux entreprises, leur responsabilité et rôle doivent être reconsidérés à la fois en tant que fournisseurs de biens et services essentiels - logement, énergie, banques, transports - mais aussi en tant qu'employeurs (notamment employeurs publics).

L'exemple de la « plateforme budget » du CCAS de Grenoble qui coordonne sur son territoire les acteurs sociaux et les créanciers (banques, fournisseurs d'énergie, bailleurs) dans une logique de prévention du surendettement est un modèle qui doit inspirer et mériterait d'être généralisé.

Les exemples de partenariats conclus par la Croix-Rouge française avec certaines entreprises montrent la voie d'un engagement durable et précieux du monde économique au service de la solidarité. Soutenir, notamment par le maintien de la fiscalité en place, mais aussi par la recherche d'innovations, l'engagement de l'entreprise dans cette fonction sociale nouvelle est une condition centrale du succès.

La responsabilité des associations doit, elle aussi, être réinterrogée

Si le rôle des associations dans la lutte contre la précarité est indiscutable, pour autant leur rôle et responsabilité dans l'inclusion sociale doivent être, eux aussi, revisités et repensés.

Les associations doivent tout d'abord accepter l'idée que certains de leurs dispositifs ne favorisent pas l'inclusion sociale en maintenant les personnes dans une forme d'assistanat. Si les aides alimentaires ou les seules aides financières permettent de répondre à l'urgence et à la gravité de la situation des personnes en difficulté, elles

ne permettent pas en tant que telles de résoudre leurs problèmes de fond (exclusion bancaire, précarité énergétique, maintien dans le logement). Elles rendent même parfois difficile le retour à une certaine forme d'autonomie, vocation sociale pourtant partagée par toutes les associations.

Ce changement implique pour les associations comme la Croix-Rouge française :

- d'accepter l'idée qu'elles peuvent être indirectement facteur de précarisation et dans cette logique, réajuster ou abandonner les dispositifs qu'elles proposent et qui produiraient de tels effets
- de développer le « travailler ensemble inter-associatif » sur les territoires
- d'assurer un nouveau rôle de corps intermédiaire pour accompagner les personnes vers l'inclusion sociale en lien avec les entreprises, (pour co-construire des réponses et services adaptés aux personnes et ménages modestes), avec la société civile (faire évoluer les mentalités, développer l'engagement associatif et le lien social, etc.)
- d'être vigilantes à l'évaluation des mesures et dispositifs en tenant compte de l'avis des différentes parties prenantes et notamment des personnes qui en bénéficient
- de faire mieux reconnaître leur rôle de sentinelle et d'éclaireur sur l'évolution des besoins des publics et des réponses en valorisant leur rôle d'innovation sociale
- de s'engager dans la réinsertion sociale et professionnelle.

Si ces changements sont nécessaires, ils ne seront efficaces qu'à la condition que les politiques menées privilégient la prévention plutôt que la réparation qui, elle, pérennise des dispositifs d'aide humanitaire d'urgence.

Les efforts que de nombreuses associations font dans ce sens doivent se poursuivre et s'intensifier sans fléchir. Il leur faudra du temps pour trouver l'équilibre et le sens dans la durée de ces orientations qui ne pourront être viables que si la société toute entière pense la lutte contre la précarité autrement, se représente la pauvreté différemment et met en œuvre des moyens de mobilisation fondés sur une solidarité renouvelée.